

# Guide pratique du service SPHG

JAN YPERMAN ZIEKENHUIS

Jouw zorg  
is onze zorg



# Table des matières

<b>Bienvenue dans le service SPHG</b>	<b>3</b>
<b>Qui sommes-nous ?</b>	<b>4</b>
• Équipe médicale	4
• Équipe infirmière	4
• Équipe thérapeutique	5
• Vision	5
<b>Déroulement d'une hospitalisation</b>	<b>6</b>
• Plan de soins	6
• Programme quotidien	7
• Code de sortie et courts séjours à la maison	8
• Consignes	10
• Visites	12
• Sortie	13
• Prise en charge après l'hospitalisation	13
• Coût	13
<b>Questions ou remarques</b>	<b>14</b>
<b>Coordonnées</b>	<b>16</b>



Vous trouverez le service SPHG au 4<sup>e</sup> étage - bloc Y. **Suivez la signalisation vers les chambres 427-445**

Cette brochure d'information a été rédigée avec le plus grand soin. Elle contient des informations générales et est destinée à compléter l'entretien avec votre prestataire de soins. Le Centre hospitalier Jan Yperman ASBL, ses médecins et ses collaborateurs déclinent toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'omissions dans cette brochure.

Vous pouvez envoyer vos remarques et/ou suggestions à [communicatie@yperman.net](mailto:communicatie@yperman.net).



## Bienvenue dans le service SPHG

Le SPHG, service de psychiatrie dans un hôpital général, est une unité ouverte accueillant des adultes (à partir de 18 ans) présentant une vulnérabilité psychique.

Le SPHG propose une prise en charge axée sur l'observation, l'orientation et la mise en place de soins de qualité et sécurisés, adaptés au patient et à son entourage.

Nous visons une durée d'hospitalisation d'environ trois semaines ; elle est toujours évaluée au cas par cas.

# Qui sommes-nous ?

## Médecins



Dr L. Casselman  
Psychiatre



Dr K. Stuer  
Psychiatre

Pendant l'hospitalisation, le psychiatre qui vous est assigné vous rencontre une fois par semaine. Ces entretiens permettent de suivre votre évolution et d'orienter la suite de votre prise en charge. Les psychiatres assument également la responsabilité finale concernant le traitement médicamenteux, les autorisations de sortie du service et la décision de sortie de l'hôpital. Des médecins spécialistes en formation font également partie de l'équipe médicale.

## Équipe infirmière



Annelies Lecluyse  
Infirmière en chef service SPHG

L'équipe infirmière du service SPHG est placée sous la responsabilité de l'infirmier(ère) en chef. Cette équipe assure la continuité des soins au sein du service et vous accompagne, en tant que patient, tant sur le plan médical que psychique. Vous pouvez vous adresser à elle pour toutes vos questions et préoccupations.

Chaque patient se voit attribuer un accompagnateur individuel (AI). Des entretiens ont lieu à intervalles réguliers, à l'initiative ou non du patient.



## Équipe thérapeutique

### Le service social

Vous pouvez vous adresser au service social pour toute question concernant :

- l'administration, les aspects financiers, l'aide à domicile et la prise en charge après la sortie ;
- l'assurance hospitalisation (le rapport d'hospitalisation est établi après votre sortie et est disponible via l'application Mynexuzhealth ou auprès de votre médecin généraliste).

Durant votre hospitalisation, nous souhaitons impliquer les personnes de votre entourage proche (famille, proches, etc.). À cet effet, vous recevrez un formulaire de consentement sur lequel vous pouvez indiquer les personnes que vous souhaitez associer à votre trajet de soins.

Les contacts avec la famille passent toujours par le service social. Vos proches ont des questions ? Vous pouvez les renvoyer vers notre brochure destinée aux familles.

### Le psychologue

Les psychologues proposent un accompagnement psychothérapeutique. Celui-ci n'est pas systématique pour tous les patients : l'équipe évalue les besoins au cas par cas.

Si aucun accompagnement ne vous est proposé mais que vous en ressentez le besoin, faites-le-nous savoir.

### Le thérapeute

Les thérapeutes organisent des activités et des thérapies variées et créatives. L'équipe propose un programme thérapeutique individuel établi en fonction de vos besoins, de vos centres d'intérêt et de vos capacités, afin de favoriser votre rétablissement.

Pour toute question ou remarque, vous pouvez vous adresser à un(e) ergothérapeute.

## Vision

Notre approche repose sur un travail centré sur les ressources. Nous cherchons, avec vous, à identifier vos forces personnelles afin de les mobiliser tout au long du processus. Les petites réussites constituent souvent le début du processus de rétablissement.

Cette démarche s'appuie sur une collaboration étroite entre le patient et une équipe pluridisciplinaire, au sein de laquelle chacun apporte sa propre expertise (assistant(e) social(e), infirmier(ère) en psychiatrie, psychologue, médecin, ergothérapeute).

Les valeurs fondamentales de cette collaboration sont le respect mutuel et une approche holistique (considérer la personne dans sa globalité, et pas uniquement la pathologie).

# Déroulement d'une hospitalisation

## Plan de soins

### Concertation multidisciplinaire

Dans le service SPHG, une équipe de différents professionnels de santé travaille en étroite collaboration. Chaque semaine, nous discutons de votre fonctionnement, de l'évolution de votre traitement et des possibilités de prise en charge après votre sortie (services de santé mentale, centres psychiatriques ou thérapeutes).

**Dr Casselman** : le mardi

**Dr Stuer** : le jeudi



### Secret professionnel

Au sein de l'équipe, les informations sont partagées dans le respect du secret professionnel. En dehors de l'équipe, le secret professionnel est strictement respecté. Votre situation reste ainsi protégée et confidentielle.





## Programme quotidien

7 h	Réveil
7 h - 7 h 45	Toilette personnelle
7 h 45 - 8 h 30	Distribution des médicaments en salle de médication Petit-déjeuner (le week-end : petit-déjeuner possible jusqu'à 9 h 30)
9 h	Début des séances de thérapie
<b>9 h 15 - 10 h 15</b>	<b>Séance de thérapie 1</b>
10 h 15 - 10 h 45	Pause soupe
<b>10 h 45 - 11 h 45</b>	<b>Séance de thérapie 2</b>
11 h 45 - 12 h	Distribution des médicaments en salle de médication Repas de midi dans la chambre
12 h - 13 h 45	Repos de midi
<b>13 h 45 - 14 h 45</b>	<b>Séance de thérapie 3</b>
14 h 45 - 15 h 15	Café dans la salle de jour
<b>15 h 15 - 16 h</b>	<b>Séance de thérapie 4</b>
16 h - ...	Temps libre
17 h 15 - 17 h 45	Distribution des médicaments en salle de médication
18 h - à 19 h	Repas du soir
20 h 30 - 21 h 21 h 30 - 23 h	Distribution des médicaments en salle de médication
23 h	Repos de nuit

# Codes de sortie et courts séjours à la maison

## Codes de sortie

Dans le service, nous travaillons avec trois codes de sortie, chacun associé à une couleur. Ils déterminent les conditions dans lesquelles vous pouvez quitter le service. Votre médecin traitant décide du code qui s'applique à votre situation :



Vous restez dans le service. Vous ne pouvez vous absenter que pendant 15 minutes au sein de l'hôpital, et ce uniquement avec l'accord du médecin, durant les pauses ou les moments libres.



Vous pouvez circuler librement dans l'enceinte de l'hôpital pendant les pauses et les moments libres. Si vous souhaitez quitter l'enceinte de l'hôpital accompagné(e), discutez-en au préalable avec le médecin. L'accompagnant doit se signaler au poste infirmier lors du départ et du retour.



Vous pouvez quitter de manière autonome l'enceinte de l'hôpital pendant les pauses et les moments libres.



### Important

- Les repas sont toujours pris dans le service.
- Vous devez être de retour au plus tard à 21 h 30. Toute dérogation doit être demandée à l'avance.
- Informez toujours l'infirmier(ère) de votre départ et de votre retour.

## Sorties à domicile

Il nous paraît important que vous puissiez, pendant votre hospitalisation, rentrer occasionnellement chez vous. Cela permet d'évaluer ce qui se passe bien et ce qui reste plus difficile.

**Vous pouvez introduire une demande de sortie pour :**

- **le mercredi après-midi**  
demande à introduire avant le mardi 10 h
- **le week-end (du vendredi soir au dimanche)**  
une nuitée possible, demande à introduire avant le jeudi 10 h

Les formulaires de demande sont disponibles à l'entrée de la salle de jour. Le médecin décide de l'acceptation de votre demande.



# Consignes

**Afin d'assurer le bon fonctionnement du service, nous vous demandons de respecter les consignes ci-dessous.**

## Substances addictives

- La consommation de drogues et d'alcool est interdite pendant votre hospitalisation.
- Les boissons énergisantes ainsi que les boissons sans alcool 0,0 % (vin, bière, cava) ne sont pas autorisées.
- Vous ne pouvez pas conserver de médicaments dans votre chambre, sauf accord du médecin.
- Il est permis de fumer entre 7 h et 23 h, sauf pendant les séances de thérapie. Si vous souhaitez arrêter de fumer, nous pouvons faire appel à un tabacologue.
- Des tests d'alcoolémie ou urinaires peuvent être réalisés à tout moment. Un refus est considéré comme un résultat positif.
- Votre médecin traitant peut décider de faire contrôler votre chambre ou vos effets personnels à la recherche de substances ou objets interdits.

## Thérapie

- Les séances de thérapie débutent à heures fixes. Arrivez à l'heure afin de ne pas perturber la séance.
- Vous ne pouvez pas être présent(e) ? Prévenez un(e) thérapeute ou un(e) infirmier(ère).
- Laissez votre téléphone portable, ordinateur portable ou tablette dans votre chambre

pendant les séances de thérapie.

## Règles de vie

- Respectez la vie privée d'autrui :
  - N'entrez pas dans les autres chambres
  - Limitez les appels vidéo à votre chambre
  - Ne prenez pas de photos ou de vidéos d'autrui
  - Ne partagez pas d'images sur les réseaux sociaux
- Les relations sexuelles ne sont pas autorisées.
- Toute forme d'agression, verbale ou physique, est strictement interdite.
- Le repos de nuit commence à 23 h : le calme est attendu dans les chambres.
- De bonnes relations avec les autres patients peuvent être bénéfiques, mais ces derniers ne sont pas tenus au secret professionnel.

## Repas

- Vous commandez vous-même vos repas via l'application C-Meal. Si vous n'y arrivez pas, le (la) diététicien(ne) peut vous aider.
- Les repas sont pris dans votre chambre ou dans la salle de jour (le repas de midi uniquement en chambre).
- Merci de débarrasser vous-même votre plateau. Le chariot se trouve près de la salle de jour.



## Effets personnels

- Vous êtes responsable de vos effets personnels.
  - Conservez vos objets de valeur en lieu sûr ou confiez-les à une personne de confiance.
  - Ne laissez rien traîner dans les espaces communs.
- Si vous avez besoin de quelque chose, demandez d'abord de l'aide à votre entourage.
- Si cela n'est pas possible, adressez-vous à un(e) infirmier(ère).
- Ne demandez pas à d'autres patients ou à leurs visiteurs de vous apporter quelque chose sans en avoir d'abord informé l'équipe soignante.

## Sécurité des patients

- Portez en permanence un bracelet d'identification lisible.
- Votre nom et votre date de naissance vous seront régulièrement demandés.
- Si votre bracelet est illisible ou perdu, demandez-en un nouveau à l'équipe soignante.

## Salle de confort (comfort room)

- La salle de confort vous permet de vous isoler un peu et de retrouver le calme si cela n'est pas possible dans votre chambre.
- Cet espace est destiné à un usage individuel.
- Adressez-vous à un(e) infirmier(ère) si vous souhaitez l'utiliser et veillez à respecter les lieux.



## Heures de visite

<b>lundi</b>	de 16 h à 19 h 30
<b>mardi</b>	de 16 h à 19 h 30
<b>mercredi</b>	de 15 h à 19 h 30
<b>jeudi</b>	de 16 h à 19 h 30
<b>vendredi</b>	de 16 h à 19 h 30
<b>samedi</b>	de 15 h à 19 h 30
<b>dimanche</b>	de 15 h à 19 h 30

### Nous demandons aux visiteurs de respecter les consignes suivantes :

- Ne pas entrer dans la salle de jour afin de préserver la vie privée
- Ne pas apporter de boissons alcoolisées, de médicaments ou de drogues
- Ne pas être soi-même sous l'influence de substances

## Sortie

Lors de votre sortie, nous avertissons votre médecin généraliste par téléphone.

Vous récupérez les documents nécessaires ainsi que les médicaments pour les premières 24 heures au poste infirmier. **Les prescriptions** ne vous sont pas remises à la sortie - vous pouvez les demander à votre médecin généraliste.

**CONSEIL | Prenez déjà rendez-vous avec votre médecin généraliste avant votre sortie afin d'assurer le suivi de vos prescriptions médicamenteuses.**



## Suivi après l'hospitalisation

Si une prise en charge complémentaire est nécessaire, nous examinons avec vous la solution la plus adaptée à votre situation.

- **Le suivi médical** peut consister en une orientation vers un hôpital psychiatrique, un psychologue, une équipe ambulatoire ou des soins infirmiers à domicile.
- **Le suivi non médical** peut inclure, par exemple, une aide familiale, une aide ménagère, le centre social ou du bénévolat.

## Coût

### Des questions concernant votre facture ?

De nombreuses informations sont disponibles sur notre site web. Vous pouvez également vous adresser à notre Guichet d'information financier, situé dans le local à gauche de l'accueil.

Vous pouvez vous y rendre sans rendez-vous : tous les jours ouvrables **de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.**





# Contact

## Service SPHG - Chambres 427-445

---

### Infirmière en chef

Annelies Lecluyse

057 35 69 41

[paaz@yperman.net](mailto:paaz@yperman.net)

### Service social

057 35 66 61

### Service de médiation

057 35 66 42

[ombudsdienst@yperman.net](mailto:ombudsdienst@yperman.net)

### Guichet d'information financier

(à gauche de l'accueil dans le hall d'entrée)

- Heures d'ouverture : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h  
(fermé les ponts et jours fériés)
- 057 35 65 36
- [facturatie@yperman.net](mailto:facturatie@yperman.net)  
(pour des questions sur le contenu de la facture)
- [credit.control@yperman.net](mailto:credit.control@yperman.net)  
(pour des questions concernant le paiement de la facture)

---

Jan Yperman Ziekenhuis vzw

Briekestraat 12, 8900 Ieper

[info@yperman.net](mailto:info@yperman.net)

057 35 35 35

[www.yperman.net](http://www.yperman.net)



00491-FR - 07052026

Vous préférez une  
version numérique ?  
Scannez le code QR

